

REVENUS	la partie concernée	son actuel compagnon de vie
SALAIRE MENSUEL MOYEN (sans les primes).....		
TREIZIEME MOIS OU AUTRES PRIMES (1/12°).....		
PRESTATIONS SOCIALES (ALLOC. FAMILIALES - R.M.I - A.P.L., C.E.S . etc..) **.....		
REVENUS FONCIERS - REVENUS D' ACTIONS(1/12°)...		
RETRAITE - RENTE (1/12°).....		
AUTRES REVENUS (à préciser).....		
TOTAL DES REVENUS.....		
CHARGES		
LOYER MENSUEL (CHARGES COMPRISES).....		
PRETS IMMOBILIERS (ÉCHÉANCE MENSUELLE).....		
PRET VEHICULE.....		
AUTRES PRETS (total par mois).....		
IMPOTS SUR LE REVENU (1/12°)		
ASSURANCE MALADIE (FRONTALIERS) (1/12°).....		
TAXE D'HABITATION (1/12°).....		
TAXE FONCIERE (1/12°).....		
MUTUELLE COMPLEMENTAIRE (1/12°).....		
ASSURANCE VEHICULE ET HABITATION (1/12°).....		
EDF/GDF - CHAUFFAGE (BOIS/FIOUL) EAU (1/12°).....		
FRAIS DE DEPLACEMENTS (coût du carburant importants et réguliers et trajet domicile-travail) Nbre de Kms par mois..... KMS		
AUTRES CHARGES PARTICULIERES (à expliquer et à justifier)		
TOTAL DES CHARGES		
ESTIMATION DU BUDGET MENSUEL MOYEN D'ENTRETIEN DE L'ENFANT (OU DE CHAQUE ENFANT)		

** R.M.I : Revenu Minimum d'Insertion / C.E.S. : Contrat Emploi Solidarité/ A.P.L. : Aide Personnalisée au Logement
(Joindre tous les justificatifs des montants)

Je soussigné(e)....., certifie sur l'honneur l'exactitude
des renseignements figurant dans le tableau qui précède.

FAIT A....., LE.....

SIGNATURES OBLIGATOIRES : PARTIE CONCERNÉE COMPAGNON DE VIE

LE MONTANT DE LA PENSION ALIMENTAIRE SERA FIXE EN FONCTION DE VOS REVENUS ET DE VOS CHARGES, APRES VERIFICATION DES JUSTIFICATIFS.

JUSTIFICATIFS A PRODUIRE IMPÉRATIVEMENT (en photocopies) :

- le dernier avis d'imposition ou de non imposition établi par l'Administration Fiscale,
- la dernière déclaration de revenus établie dans son intégralité,
 - Pour les personnes exerçant une **profession libérale**, joindre l'imprimé CERFA,
 - Pour les **travailleurs frontaliers**, joindre le "Lohnausweis" et l'annexe à la déclaration de revenus,
- la déclaration de revenus fonciers,
- les 6 derniers bulletins de salaire édités au cours de la période précédant la présente injonction,
- les justificatifs de **toutes les prestations sociales** perçues (notification des droits de l'ASSEDIC et les derniers avis de paiement, notification de droits et paiements de la CAF, -la dernière en date si aucune prestation de la CAF n'est perçue, joindre un certificat de non prestation délivré par la CAF-
- en cas de parent handicapé, joindre un justificatif récent du montant de l'AAH **et/ou** de l'allocation tierce personne,
- en cas d'enfant handicapé, joindre le justificatif de l'allocation spéciale,
- tout document établissant le montant du loyer et des charges,
- la taxe d'habitation et la taxe foncière,
- les factures annuelles récapitulatives ou les deux dernières factures EDF, chauffage et eau,
- les contrats de prêt en cours et les tableaux d'amortissement. Y joindre les relevés bancaires récents établissant la réalité du paiement des échéances (s'il y a contestation sur ce point),
- les pièces justifiant les sommes mentionnées au tableau.

Pour le calcul du **budget mensuel de l'enfant**, il faut prendre en compte :

- les frais de demi-pension ou de pension,
- les frais de gardienne ou d'assistance maternelle agréée (si vous percevez pour ces frais des allocations, joindre les justificatifs),
- les frais concernant les activités extra-scolaires,
- si l'enfant poursuit des études supérieures ou suit une formation professionnelle, joindre :
 - * un certificat de scolarité,
 - * un justificatif des frais d'inscription,
 - * un justificatif du montant annuel de la bourse éventuellement perçue,
 - * le contrat d'apprentissage ou autre,
 - * le coût du logement accompagné de l'APL si elle est perçue et des factures EDF et chauffage,
 - * un justificatif des frais de transport (train, carte de bus...),
 - * les frais annexes pouvant être justifiés.

... / ...